Logo CFDT

[MINISTERE DU TRAVAIL] Protocole sanitaire mis à jour au 18 mai 2021

Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de la Covid-19 est un document de référence pour assurer la santé et la sécurité des salariés et la poursuite de l'activité économique.
Il a été actualisé le 18 mai dans le cadre des dernières évolutions dans la stratégie de lutte contre l'épidémie.
Le protocole précise notamment les règles applicables aux entreprises dans le cadre de la campagne de vaccination en cours ainsi que pour la reprise d'activité de certains secteurs à partir du 19 mai.

PROTOCOLE NATIONAL POUR ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS EN ENTREPRISE
Documents
le nouveau protocole sanitaire mis à jour au 18 mai 2021
Liens utiles
Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entrepr…